



Pension compensatoire

Par Marine33

Bonjour mon ex ne veut plus me verser les mensualités sur 8 ans de la pension compensatoire

Peut il faire jouer l'article 276

Disant que c'est une rente et ainsi son départ à la retraite annule la pension

Où est-ce l'article 275 qui entre en jeu et ainsi à titre exceptionnel aura un délai supplémentaire de un deux ou trois ans supplémentaires

On est bien d'accord que ma pension compensatoire étalée à titre exceptionnel sur 8 ans ne peut être supprimée

Merci cdt